



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SARTHE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2020-01-011

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2020

Sommaire

Préfecture de la Sarthe

72-2020-01-28-001 - Intérim de Mme Adeline SAVY, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, par M. Thierry BARON, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2020-01-28-001

Intérim de Mme Adeline SAVY, directrice de cabinet du
préfet de la Sarthe, par M. Thierry BARON, secrétaire
général de la préfecture de la Sarthe

PRÉFET DE LA SARTHE

**DIRECTION DE LA COORDINATION,
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**
*Bureau de la cohésion sociale, de la politique
de la ville et de la coordination interministérielle*

Arrêté n° DCPAT 2020-0027 du **28 JAN. 2020**

OBJET : Intérim de Mme Adeline SAVY, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe.

LE PRÉFET DE LA SARTHE
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 16 février 2017 nommant M. Nicolas QUILLET préfet de la Sarthe ;

VU le décret du 2 mai 2015 portant nomination de M. Thierry BARON, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

VU le décret du 6 septembre 2016 nommant Mme Marie-Pervenche PLAZA sous-préfète de l'arrondissement de MAMERS, prenant ses fonctions le 19 septembre 2016 ;

VU le décret du 2 mars 2017 nommant M. Jean-Michel DELVERT, sous-préfet de l'arrondissement de LA FLECHE ;

VU le décret du 22 novembre 2017 nommant Mme Adeline SAVY, ingénieure du génie sanitaire détachée en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU la décision du 22 janvier 2010 portant affectation de Mme Adeline SAVY, ingénieure du génie sanitaire, en qualité de cheffe du groupement des moyens aériens à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, à compter du 27 janvier 2020 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 8 août 2013 portant fin de détachement et réintégration de M. Jean-Michel POUGET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} octobre 2013 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur et de l'outre-mer du 10 juillet 2015 portant mutation de Mme Véronique LECONTE, attachée d'administration de l'Etat, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2016 portant titularisation de Mme Anaïs VERSABEAU en qualité de secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} novembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 avril 2010 portant promotion et reclassement de M. Pascal ROBVEILLE en qualité d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 2011 portant nomination, titularisation et reclassement de M. Franck QUILLET en qualité de secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2015 portant titularisation de M. Rémi LEPINAY en qualité de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, à la préfecture de la Sarthe à compter du 17 juin 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2008 portant nomination et reclassement de Mme Sophie MARTIN, adjointe administrative de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, dans le grade d'adjointe administrative de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 février 2013 portant nomination, titularisation et reclassement de Mme Monique SIMON, adjointe administrative principal de 2^{ème} classe, dans le grade d'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2008 portant nomination et reclassement de Mme Corinne GILBERT, adjointe administrative de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, dans le grade d'adjointe administrative de 1^{ère} classe de l'intérieur et de l'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 24 juillet 2014 portant mutation de M. Julien PEYRON en qualité d'attaché d'administration de l'État, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 août 2017 portant nomination, titularisation et affectation de Mme Elise MENNEGUERRE, attachée d'administration de l'Etat, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 portant nomination de Mme Arlette BOUVIER-CHALIGNÉ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, au grade d'attachée d'administration de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la décision d'affectation du 10 août 2017 portant nomination de M. Jean-Michel POUGET, attaché principal d'administration de l'Etat, en qualité de chef du service des sécurités au sein de la direction du cabinet, à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;

VU la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de Mme Véronique LECONTE, relevant du corps des attachés de l'administration de l'Etat, en qualité de chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;

VU la décision d'affectation du 21 juin 2019 portant nomination de Mme Anaïs VERSABEAU, relevant du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité d'adjointe au chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 15 septembre 2019 ;

VU la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de M. Pascal ROBVEILLE, relevant du corps des attachés de l'administration de l'Etat, en qualité de chef du bureau des polices administratives au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de M. Franck QUILLET, relevant du corps des secrétaires administratifs, en qualité d'adjoint au chef de bureau des polices administratives – sécurité publique au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de M. Rémy LEPINAY, relevant du corps des secrétaires administratifs, en qualité d'adjoint au chef de bureau des polices administratives – épreuves sportives au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU la décision d'affectation du 4 décembre 2017 portant nomination de Mme Sophie MARTIN, relevant du corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité d'agent chargé des droits à conduire au sein du service des sécurités – bureau des polices administratives, à la préfecture de la Sarthe à compter du 11 décembre 2011 ;

VU la décision d'affectation du 4 décembre 2017 portant nomination de Mme Monique SIMON, relevant du corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité d'agent chargé des droits à conduire au sein du service des sécurités – bureau des polices administratives, à la préfecture de la Sarthe à compter du 11 décembre 2011 ;

VU la décision d'affectation du 20 août 2019 portant nomination de Mme Corinne GILBERT, relevant du corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité d'agent chargé des droits à conduire au sein du service des sécurités – bureau des polices administratives, à la préfecture de la Sarthe à compter du 2 septembre 2019 ;

VU la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de M. Julien PEYRON, relevant du corps des attachés de l'administration de l'Etat, en qualité de chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;

VU la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de Mme Elise MENNEGUERRE, relevant du corps des attachés de l'administration de l'Etat, en qualité d'adjointe au chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise au sein du service des sécurités, à la préfecture de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU la décision d'affectation du 2 août 2017 portant nomination de Mme Arlette BOUVIER-CHALIGNE, relevant du corps des secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur, en qualité de chef du bureau de la représentation de l'Etat au sein de la direction du cabinet, à la préfecture de la Sarthe à compter du 26 juin 2017 ;

Considérant la nécessité d'assurer l'intérim de la fonction de directeur de cabinet de la préfecture de la Sarthe à compter du 27 janvier 2020 jusqu'à la prise de fonction effective de son nouveau titulaire ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Conformément à l'article 45 du décret du 29 avril 2004 susvisé, l'intérim de la directrice de cabinet sera assuré, jusqu'à la prise de fonction effective du nouveau titulaire du poste, par **M. Thierry BARON, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe.**

ARTICLE 2 : A ce titre, délégation de signature est donnée à **M. Thierry BARON, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, directeur de cabinet par intérim**, en ce qui concerne les affaires relevant du cabinet du préfet et des services qui y sont rattachés.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry BARON, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, directeur de cabinet par intérim**, la délégation de signature sera exercée soit par **Mme Marie-Pervenche PLAZA, sous-préfète de l'arrondissement de MAMERS**, soit par **M. Jean-Michel DELVERT, sous-préfet de l'arrondissement de LA FLECHE**, à l'exception :

- des correspondances courantes, des bordereaux et des récépissés de déclaration qui seront signés par **M. Jean-Michel POUGET, chef du service des sécurités** ;

- des actes et décisions relatifs à la gestion des droits à conduire, aux commissions médicales et aux habilitations des gardes champêtres et des agents de police municipales pour accéder aux fichiers du SNPC et du SIV qui seront signés par **M. Jean-Michel POUGET, chef du service des sécurités** ;

- de la présidence de la commission départementale de sécurité routière (CDSR), de la sous-commission départementale de sécurité publique (SCDSP) et de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds (CDSTF) qui sera assurée par **M. Jean-Michel POUGET, chef du service des sécurités** ;

- de la présidence des commissions d'homologation des enceintes sportives et circuits de vitesse qui sera assurée par **M. Jean-Michel POUGET, chef du service des sécurités.**

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Michel POUGET, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Véronique LECONTE, chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, dont la présidence de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds et la présidence de la sous commission départementale de la sécurité publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Véronique LECONTE, chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Anaïs VERSABEAU, adjointe au chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, dont la présidence de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds et la présidence de la sous-commission départementale de la sécurité publique.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Michel POUGET, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, en ce qui concerne les attributions relevant du bureau des polices administratives, dont la présidence de la commission départementale de sécurité routière.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, la présidence de la commission départementale de sécurité routière peut être assurée par **M. Franck QUILLET** ou par **M. Rémy LEPINAY**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Franck QUILLET** en ce qui concerne les récépissés de remise de permis de conduire invalide pour solde de points nul ; et en cas d'absence de **M. Franck QUILLET**, par **Mme Sophie MARTIN** ou par **Mme Monique SIMON** ou par **Mme Corinne GILBERT**, agents du bureau des polices administratives.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Michel POUGET, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Julien PEYRON, chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Julien PEYRON, chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Elise MENEGUERRE, adjointe au chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Michel POUGET, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Arlette BOUVIER-CHALIGNE, chef du bureau de la représentation de l'État**, en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de la représentation de l'État.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, la sous-préfète de l'arrondissement de MAMERS et le sous-préfet de l'arrondissement de LA FLECHE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,

Nicolas QUILLET